

Téléfilm-Canada et la Société Générale du Cinéma

Frédéric Julien

Numéro 26, automne 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/21964ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Julien, F. (1985). Téléfilm-Canada et la Société Générale du Cinéma. *24 images*, (26), 42-43.

TÉLÉFILM CANADA ET LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA

Frédéric Julien

Ne possédant ni le bassin de population d'un pays comme l'Inde, ni la puissance économique d'Hollywood, l'industrie québécoise et canadienne du film et de la vidéo ne pourrait se passer de l'aide publique. Les gouvernements fédéral et provincial sont conscients de cet état de fait, conscients aussi de l'importance culturelle et économique de cette industrie en constant développement. C'est pourquoi ils ont créé des organismes chargés de soutenir ce secteur. Il s'agit à l'échelle canadienne de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, rebaptisée depuis peu Téléfilm Canada, et de son homologue québécois, la Société générale du Cinéma (à laquelle sont rattachés deux organismes distincts: l'Institut québécois du cinéma et la Régie du cinéma).

Téléfilm Canada et la Société générale du Cinéma (S.G.C.) ont un objectif en commun: celui d'accroître le nombre et améliorer la qualité des productions audiovisuelles pour qu'elles soient diffusées au pays et à l'étranger. Les différences entre l'un et l'autre viennent du fait que Téléfilm cherche à refléter dans ces productions notre «canadienneté» (francophone ou anglophone) alors que la S.G.C. entend avant tout protéger et développer la culture québécoise avec des productions dont au moins 80% sont en version originale française. Une autre différence très importante vient du fait que Téléfilm, comme son nouveau nom l'indique, préconise autant la télévision (conventionnelle et payante) et les vidéocassettes que les salles de cinéma comme moyens de diffusion des œuvres⁽¹⁾. La S.G.C. a beau inclure dans ses programmes les films destinés à la télévision, elle ne possède pas les moyens considérables qui sont mis à la disposition de Téléfilm

pour encourager cette branche de production. En effet, le gouvernement fédéral a créé le 1^{er} juillet 1983 le *Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes*, d'une valeur de 254 millions de dollars, à investir sur cinq ans. La participation financière de Téléfilm ne dépasse pas normalement le tiers d'un budget de production et, pour avoir accès au *Fonds*, il est indispensable qu'un contrat soit signé avec un télédiffuseur conventionnel garantissant un autre tiers du devis ainsi que la diffusion de l'émission à une heure de grande écoute dans les 24 mois suivant la production. L'œuvre doit respecter un contenu canadien défini par le C.R.T.C.⁽²⁾ et faire d'une des quatre catégories suivantes: dramatiques (incluant les longs métrages de fiction), documentaires, variétés et émissions pour enfants.

À part ce fonds, la politique des programmes des deux organismes est sensiblement la même. Elle mise évidemment beaucoup sur la participation du secteur privé et, surtout, elle tâche d'assurer un suivi tout le long de l'élaboration du produit et de garantir sa distribution dès la première étape (assurant ainsi une rentabilité minimale).

Voyons maintenant, de façon comparative, ces différents programmes. Téléfilm offre tout d'abord le *Programme de développement et d'aide à la scénarisation*, qui correspond à peu près au *Programme d'aide au développement de la S.G.C.* Dans ce genre de programme, on s'occupe évidemment de l'écriture et de la réécriture du scénario, mais aussi de l'acquisition des droits d'adaptation cinématographique d'une œuvre et de l'organisation du projet (incluant le montage financier, l'embauche du personnel, la recherche de distributeurs, etc.). Téléfilm juge cette étape tellement importante qu'il compte presque doubler ses investissements annuels en les faisant passer de 1,4 à 2,6 millions de dollars. Quant à la S.G.C., en plus d'avoir investi pour l'an-

née financière 1984-85 la somme de 1 046 923 \$, elle octroie chaque année des primes à la continuité de 10 000 \$ (pour les longs métrages et les séries télévisées) aux réalisateurs et aux scénaristes, ainsi qu'une prime à la qualité de 200 000 \$ à partager entre deux réalisateurs méritants.

Vient ensuite pour Téléfilm Canada, le *Programme d'aide au financement intérimaire* qui est très souvent d'un grand secours puisqu'il permet aux producteurs de mettre au point leur plan de financement et de commencer le tournage en attendant l'arrivée de fonds permanents. Ce programme n'existe pas en tant que tel à la Société générale, ce qui est bien dommage... Du côté fédéral en tout cas, on a rapidement compris son utilité puisqu'on prévoit rajouter 600 000 \$ annuellement à une caisse qui contient déjà 4 millions.

Le *Programme d'investissement à la production* de Téléfilm et le *Programme d'aide à la production* de la S.G.C. sont, à toutes fins pratiques, semblables sauf que le premier privilégie les projets dont les devis sont inférieurs à 1,5 millions de dollars (la participation de Téléfilm dépasse rarement 25% du budget avec un maximum de 200 000 \$) alors que le deuxième semble plus audacieux en privilégiant ceux qui sont inférieurs à 3 millions de dollars (la participation de la S.G.C. dépend ensuite du type de production: courts, moyens ou longs métrages de fiction, documentaires et films destinés à la télévision). En plus, la S.G.C. récompense la meilleure performance financière par une prime au succès de 50 000 \$ aux entreprises québécoises de production.

Le *Programme d'aide à la distribution et à la mise en marché* de Téléfilm et le *Programme d'aide à la diffusion* de la S.G.C. se recoupent dans leurs grandes lignes mais se présentent différemment. L'aide fédérale comprend un programme de tests de marché (qui permet grâce à des visionnements-tests de raffiner l'œuvre et

⁽¹⁾ Ce qui est justifié si on pense à la baisse dramatique de fréquentation des salles canadiennes et le développement phénoménal des nouveaux réseaux de distribution.

⁽²⁾ Organisme fédéral chargé d'octroyer les permis en matière de communications.

d'en établir les stratégies de commercialisation et de promotion selon l'accueil du public), un programme de promotion et de publicité des longs métrages canadiens au pays et à l'étranger, et enfin, un programme de développement des marchés d'exportation (comprenant différentes activités comme la visite de marchés éventuels, la participation à des festivals et marchés du film et de la vidéo à l'étranger, l'étude et l'exploitation de consortiums d'exportation, etc.). L'aide québécoise, quant à elle, vise évidemment à encourager la mise en marché de productions québécoises sous forme d'investissements à la distribution, de subventions ainsi que par une prime au succès de 150 000 \$ partageable entre les différentes entreprises québécoises de distribution.

Le Programme de soutien à l'industrie de Téléfilm Canada et le Programme de promotion et de soutien de la Société générale visent tous deux à encourager par des subventions les festivals et les manifestations dans le domaine du film et de la vidéo mais aussi toute initiative de promotion de notre industrie et tout effort de recherche susceptible de contribuer au développement de ses ressources techniques.

Parallèlement à ses cinq grands programmes, Téléfilm vient de mettre en branle le Programme de comparaison inter-entreprises qui permettra aux entreprises de secteurs donnés d'obtenir gratuitement des conseils de spécialistes pour la bonne marche de leurs affaires. Ces mêmes entreprises pourront également bénéficier, par le biais du Programme national de formation (Emploi et Immigration Canada), d'une aide au perfectionnement des compétences.

Il ne faudrait surtout pas oublier de citer au crédit de Téléfilm l'application d'une déduction de 100% pour amortissement des films et des vidéos canadiens (permettant à un producteur de déduire de l'impôt sur deux ans le coût de son investissement) ainsi que les accords de co-production cinématographique et télévisuelle signés avec huit pays différents.

Même si Téléfilm Canada et la Société générale du cinéma sont des organismes encore jeunes (leur reconstruction remonte seulement à février 1984), même s'ils sont encore en voie de s'améliorer et de prendre de l'expérience, même si un véritable coup d'envoi de notre cinéma nécessiterait une intervention plus énergique face au géant américain (le gouvernement canadien prône pour le moment des «rapports de collaboration»), il reste que leur bilan se solde par un franc succès.

Ainsi, par exemple, Tléfilm, avec les puissants moyens que contient le Fonds de développement, a permis, en moins de deux ans, à 174 projets de voir le jour, soit 625 heures de production télévisuelle indépendante; alors que dans les quinze premières années de son existence, il ne pouvait faire éclore que dix projets (en moyenne) par année. Quant à la S.G.C., elle aura fait aboutir 12 projets de longs métrages de fiction, 11 longs métrages documentaires et 14 films destinés à la télévision. Ce qui donne la somme très encourageante de 37 productions alors qu'en 1982, l'ex-Institut québécois du cinéma ne sortait que 2 longs métrages.

Face à des résultats si probants, nous ne pouvons que féliciter ces deux organismes pour le travail accompli et leurs souhaiter encore bonne chance.

TABLEAU STATISTIQUE des sommes investies et attribuées par la Société générale du Cinéma (ainsi que celles de l'ex-I.Q.C.) et par Film Canada (malheureusement sans précisions additionnelles sur le nombre de projets et la forme d'investissement) pendant l'année financière commençant le 1^{er} avril 1984 et se terminant le 31 mars 1985.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CINÉMA	TÉLÉFILM CANADA
* Pas d'équivalent	Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes: (F.D.P.E.C.) 45 805 690 \$ (99 projets, 65 anglophones et 34 francophones)
Aide au développement: 1 046 923 \$ investis dans 114 projets (dont 26 sous forme d'aide à la continuité)	Aide au développement et à la scénarisation: 3 513 072 \$ (tout en investissements: 150 projets, 74 anglophones et 76 francophones)
Aide à la production: 5 901 959 \$ dans 44 projets (soit 5 733 979 \$ en investissements et 167 980 \$ en prêts et garanties bancaires)	Aide à la production: 2 165 027 (24 projets tout en investissements)
	Financement intérimaire: 3 205 805 \$ (prêts garantis: 36 projets)
Aide à la diffusion: 1 030 422 \$ dans 48 projets (soit 512 902 \$ en investissements et 517 520 \$ en subventions)	Aide à la distribution et à la mise en marché: 325 757 \$ (11 projets dont 1 anglophone et 10 francophones)
Promotion et soutien: 753 460 \$ dans 65 projets (la totalité en subventions)	Soutien à l'industrie: 637 521 \$ (investissements)
	Aide aux festivals: 1 577 000 \$ (subventions)
TOTAL: investissements 7 293 804 \$ subventions 1 270 980 \$ prêts et garanties bancaires 167 980 \$ 269 projets: 8 732 764 \$	TOTAL: 11 441 182 \$ (sans compter les sommes investies par le F.D.P.E.C.)